

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0026713

Optique 143118  Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0001051

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ZOUITEN HABIBA

Date de naissance : 1936

Adresse : 42 Rue Koroufah Normandie Hay Raha  
Casablanca

Tél. : 0673 128983

Total des frais engagés : 1757,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. MIFDAL Malika  
Médecine Générale  
36, Rue Koroufah Hay Raha  
(Beauséjour). Casablanca  
Tél: 05 22 36 64 48

Cachet du médecin :

Date de consultation : 22/12/2022

Nom et prénom du malade : Zouiten Habiba, Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA, Diabète

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : 

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/12/2022	C		150DH	<i>Dr. MIFDAI Malika Médecine Générale 36, Rue Koroufai Hay Raha (Bouséjour) - Casablanca tel : 0522 36 75 51</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>MARPHARMACEUTIQUE DE L'OFFICE Mine LAHASSASSI TABBARA 23, 30 Route El Mansour - Casablanca Tél: 0522 36 75 51</i>	22/12/2022	1557,70

### ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	Coefficient des travaux
D	00000000	00000000		
B	35533411	11433553		
[Création, remont, adjonction]				
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mifdal Malika

Médecine Générale

36, Rue El Koronfol 1er étage App.2  
Hay Raha (Beausejour)  
CASABLANCA  
Tél.: 0522.36.64.48

الدكتورة مفضل مليكة

الطب العام

36, زنقة القرنفل حي الراحة (بوسيجور)  
الطابق 1 الشقة 2 - الدار البيضاء  
الهاتف: 0522.36.64.48

CASABLANCA, LE 22/12/2022

N° Halibe - Zouiten

13h, 80x2g - Nootropyl  
1 sp x 21j

87,50x6 Nebulet Sy.  
1 sp x 21j

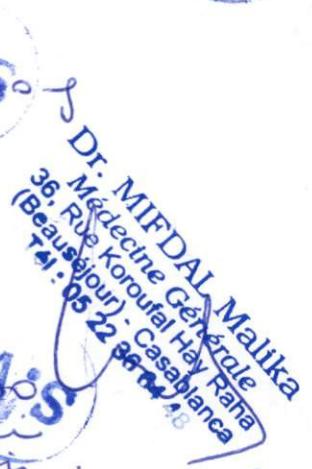
36,20x6 - Amlodipine Win Sy  
1 sp x 1j

27,70x3 - Cardioaspirin  
1 sp x 1j

97,60x3 - Systolic Sy.  
1 sp x 1j

85,00x6 - Zouiten Min  
Zouiten 20u - 20u

1557,7



LOT 220745  
EXP 03 2026  
PPV 134.80

LOT 220745  
EXP 03 2026  
PPV 134.80

\* VIGNETTE

V140977/01  
**NEBILET® 5mg**  
28 comprimés O  
PPV 87DH50

\* VIGNETTE

V140977/01  
**NEBILET® 5mg**  
28 comprimés O  
PPV 87DH50

\* VIGNETTE

V136132/01  
**NEBILET® 5mg**  
28 comprimés O  
PPV 87DH50

AMLODIPINE WIN 5MG  
CP B28  
P.P.V : 36DH20  
  
6 118000 061946

AMLODIPINE WIN 5MG  
CP B28  
P.P.V : 36DH20  
  
6 118000 061946

AMLODIPINE WIN 5MG  
CP B28  
P.P.V : 36DH20  
  
6 118000 061946

AMLODIPINE WIN 5MG  
CP B28  
P.P.V : 36DH20  
  
6 118000 061946

\* VIGNETTE

**NEBILET® 5mg**  
28 comprimés O  
PPV 162DH60

\* VIGNETTE

V136132/01  
**NEBILET® 5mg**  
28 comprimés O  
PPV 87DH50

\* VIGNETTE

V140977/01  
**NEBILET® 5mg**  
28 comprimés O  
PPV 87DH50

36,20

36,20

Cardiaspirine 100 mg/30cps  
Acide acétylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardiaspirine 100 mg/30cps  
Acide acétylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.



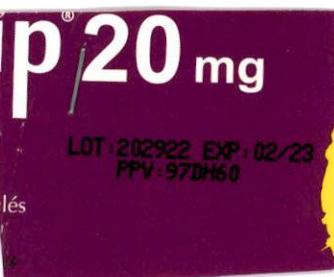
6 118001 090280

Cardiaspirine 100 mg/30cps  
Acide acétylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.



6 118001 090280

97,60



lés

97,60

